

BULLETIN DE SOUTIEN

**Aux communautés bénédictines
de Keur Moussa, Keur Guilaye et des Servantes des Pauvres**
à retourner avec votre chèque, au moyen de l'enveloppe jointe, à la

**Appel
NOEL
2019**

FONDATION DES MONASTERES
14 rue Brunel - 75017 PARIS

Nom et adresse du donateur :

Prénom _____ Nom _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____

Comment remplir votre chèque ?

**AU RECTO : indiquez uniquement comme destinataire la
FONDATION DES MONASTÈRES**
**AU VERSO, vous précisez
la destination de votre don :**
Abbaye de Keur Moussa
Prieuré Saint Joseph de Séguéya
Abbaye de Keur Guilaye
Servantes des Pauvres (Sénégal et Congo)
AKMS

La Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique, 14 rue Brunel 75017 PARIS - 01 45 31 02 02 www.fondationdesmonasteres.org est l'organisme habilité à recevoir les dons, déductibles fiscalement, pour son œuvre de soutien charitable aux membres des communautés religieuses et monastiques de toutes confessions chrétiennes. En lui adressant votre don, vous pouvez préciser « pour aider en priorité et *le nom de la communauté...* ».

5% du montant de votre don sera versé au fonds de solidarité de la Fondation des Monastères, pour aider d'autres communautés.

La Fondation des Monastères délivre systématiquement un reçu fiscal compte tenu des réductions fiscales en vigueur pour les particuliers et les entreprises.

Quelques précisions sur les réductions d'impôts

- En tant que particulier imposable sur le revenu, vous pouvez obtenir une réduction d'impôt correspondant à 66 % de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu ;
- **OU**, si vous êtes soumis à l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 75 % du montant de votre don à imputer sur cet impôt, dans la limite de 50 000 euros.

LEGS

Votre soutien à l'une ou l'autre de nos communautés peut aussi prendre la forme d'un legs exonéré de tout droit de succession, à condition qu'il soit reçu par la Fondation des Monastères.

Je demande à la Fondation des Monastères de bien vouloir m'envoyer les documents utiles pour effectuer un legs.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Nos Amis sont de plus en plus nombreux à vouloir profiter de la facilité de prélèvement automatique. Merci d'indiquer ci-dessous si cette possibilité vous intéresse.

Je demande à la Fondation des Monastères de bien vouloir m'envoyer le dépliant explicatif sur le fonctionnement du Prélèvement Automatique.

DONS EN LIGNE

Vous pouvez également effectuer directement vos dons sur le site internet de la fondation des Monastères **www.fondationdesmonasteres.org**.

Vous pouvez choisir entre la carte bancaire, chèque ou virement.

Il faut désigner la communauté à qui vous souhaitez donner.